

Rapport Moral

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Nous voici réunis à l'occasion de cette nouvelle assemblée générale pour clôturer l'année 2021 et tracer les enjeux 2022-2023.

Il n'est pas inutile de rappeler les missions principales que nous nous sommes fixés pour notre Union à savoir :

- Représenter et défendre les associations intermédiaires auprès de toutes les instances institutionnelles, de l'administration, des organisations sociales et professionnelles que ce soit sur le plan national, régional ou départemental.
- Accompagner, soutenir, être force d'initiatives en favorisant la mission d'insertion par l'activité économique à la fois sur les aspects d'accompagnement, de formation comme sur les projets de développement d'activités.
- Être centre de ressources sur tous les aspects nécessaires au fonctionnement et à l'information de nos structures sur les plans juridiques, fiscaux, formation, recherche de financement.
- Développer la communication avec les supports adaptés tant en interne vis-à-vis de l'ensemble du réseau qu'en externe.

Reconnue désormais comme « Tête de réseau nationale », la réalisation de ces missions implique **une structuration, une organisation et des moyens adaptés** :

- à la fois sur le plan national pour la Délégation nationale
- mais aussi au niveau territorial par la création d'associations régionales avec un(e) délégué(e) régional dans chaque région métropolitaine et en Outre-Mer

En 2021, à ce titre, la commission « développement de l'ancrage territorial » a travaillé et proposé des adaptations de statuts avec notamment un principe de base que l'adhésion à l'UNAI vaut à la fois sur le plan national et régional :

- Ainsi les statuts nationaux ont été présentés et adoptés lors de l'AGE du 15 novembre 2021.
- Un cadre type de statuts régionaux a été élaboré assurant la cohérence avec le national tout en permettant de maintenir dans son contenu la diversité et les spécificités d'organisation propres à chaque région.

Les enjeux en termes de **défense du modèle et du rôle des Associations Intermédiaires** au sein de l'IAE ne font qu'accentuer l'obligation d'être un réseau représenté à tous les niveaux de concertation et de décision :

- Ainsi même si des modifications substantielles ont pu être obtenues sur les décrets d'application de la nouvelle loi sur l'inclusion du 14 décembre 2020, de fortes inquiétudes subsistent et sont à lever sur les incidences d'un délai de parcours normalisé à 24 mois pour tous les salariés en insertion
- La baisse du chômage génère une évolution du public avec des profils de personnes plus en difficultés, nécessitant un renforcement de l'accompagnement et de la formation. La revalorisation de l'Aide Aux Postes tant pour l'accueil que pour l'accompagnement a fait l'objet de nombreuses actions notamment sur le plan parlementaire qui ont permis d'obtenir l'engagement de la ministre du Travail de réaliser une étude sur le sujet.

Être force d'initiatives, de propositions favorisant l'innovation sociale et le développement économique s'avère encore plus une nécessité dans un contexte sanitaire, économique, politique, environnemental et social en plein bouleversement :

- Les difficultés de recrutement déjà perceptibles en 2019 sont devenues un problème majeur dans beaucoup de nos AI lié à la reprise de l'activité économique mais aussi avec l'évolution des comportements.
Une des réponses est de développer le concept du « Aller vers » les personnes en difficultés, notamment dans le secteur rural. Une expérimentation est en cours avec la mise en circulation de 5 Antennes **MO**biles dans le secteur **R**ural dans le cadre du projet « A.MO.R ». Les premiers retours d'expérience vont permettre de faire un premier bilan du projet.
- La satisfaction de réaliser un bon taux de sorties positives est quelquefois altérée par des échecs impliquant le retour vers leurs AI de certains salariés. Le souhait de pouvoir maintenir un accompagnement après la sortie est souvent évoqué comme un moyen de sécuriser le retour à l'emploi durable. Le projet « AI-TI » d'expérimentation de l'EITI au côté d'AI existantes répond à cet objectif de maintenir un accompagnement des salariés en insertion sortis pour créer leur propre entreprise. Il a été conçu en partenariat avec l'association ADIE qui apporte l'expertise sur les aspects financiers et de suivi de gestion.
- Ces deux exemples sur des projets à caractère national, parmi de nombreuses autres initiatives locales, démontrent l'intérêt de la coordination et du partage d'informations et d'expériences afin d'en faire bénéficier l'ensemble du réseau.

Pour qu'un réseau puisse être opérant et efficace, les moyens nécessaires tant humains que financiers sont à mettre en adéquation avec les objectifs. La reconnaissance de l'UNAI en tant que « Tête de Réseau nationale » doit permettre le fléchage des sources de financement disponibles entre le national, le régional, le département et les fonds européens.

Le fait de disposer d'une équipe au niveau de la délégation nationale et de délégué(e) régional(e) dans chaque association régionale doit permettre de bien recentrer :

- Le **rôle de la gouvernance**, à travers le Conseil d'Administration et son suivi par le Bureau, qui fixe les orientations et définit les choix stratégiques avec le souci de la cohérence pour l'ensemble du réseau. L'exigence d'une meilleure parité entre les hommes et les femmes au sein des instances de gouvernance est aussi à mettre en pratique
- Les **missions des permanents** qui sont chargés de mettre en œuvre les décisions de la gouvernance tout en étant force de propositions.

Pour conclure, l'UNAI c'est vous, nous tous ensemble, pour répondre encore plus et mieux à notre mission d'insertion par l'activité économique. Si la force d'un réseau relève, comme nous l'avons vu, de sa structuration et de son organisation nationale et territoriale, son efficience dépend surtout et avant tout de la dynamique qui entoure un tel projet fédérateur auquel chacune et chacun, à son niveau peut, et doit contribuer au bénéfice commun des associations intermédiaires.